

Envoyé en préfecture le 16/04/2015

Reçu en préfecture le 16/04/2015

Affiché le

SLO

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE GRISOLLES
COMMUNE DE CANALS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 13/04/2015**

Nbre de conseillers 15
En séance 13
Ont voté 13

L'an deux mille quinze et le treize avril à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain REY, Maire.

Etaient présents : Mm Alain REY, Denis THAU, François PURCHA, Marc OURMIERES, Gilles LARRIEU, Yannick NEGRO, Christophe FONTANA, Bernard BLATCHE, Gilles CHAPILLON et Mmes Sylvie BOREL, Michelle CAZABAT, Patricia ZANUSSO, Patricia FINANCE.

Etaient absents excusés : M. Stéphane FINANCE et Mme Isabelle PALTOU.
Mme Patricia FINANCE est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° D 2015_06

OBJET : VOTE DES TAUX 2015 DES 4 TAXES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état des notifications des bases d'imposition pour l'année 2015.

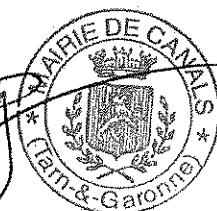
Après discussion, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les mêmes taux qu'en 2014, à savoir :

	BASES NOTIFIEES (€)	TAUX (%)	PRODUIT ATTENDU (€)
TH	696 400	15.25	106 201
FB	754 500	9.62	72 583
FNB	20 100	115.73	23 262
CFE	481 300	25.11	120 854
TOTAL			322 900

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 14/04/2015

Le Maire,

Alain REY.



Envoyé en préfecture le 16/04/2015

Reçu en préfecture le 16/04/2015

Affiché le 

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE GRISOLLES
COMMUNE DE CANALS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 13/04/2015**

Nbre de conseillers 15

En séance 12

Ont voté 12

L'an deux mille quinze et le treize avril à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain REY, Maire.

Etaient présents : Mm Alain REY, Denis THAU, François PURCHA, Marc OURMIERES, Gilles LARRIEU, Yannick NEGRO, Christophe FONTANA, Bernard BLATCHE, Gilles CHAPILLON et Mmes Sylvie BOREL, Michelle CAZABAT, Patricia ZANUSSO, Patricia FINANCE.

Etaient absents excusés : M. Stéphane FINANCE et Mme Isabelle PALTOU.

Mme Patricia FINANCE est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° D 2015_07

OBJET : Compte Administratif 2014 / COMMUNE

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2014/COMMUNE, présenté par M. François PURCHA 1^{er} adjoint, qui s'établit ainsi :

Dépenses de fonctionnement :	569 215.71 €
Recettes de fonctionnement :	627 439.02 €
Résultat 2014 :	+ 58 223.31 €
Report excédent 2013 :	+ 49 094.98 €
Excédent de clôture 2014 :	+ 107 318.29 €
Dépenses d'investissement :	255 374.74 €
Recettes d'investissement :	117 445.69 €
Résultat 2014 :	- 137 929.05 €
Report excédent 2013:	+ 190 057.95 €
Excédent de clôture 2014 :	+ 52 128.90 €

Restes à réaliser à reporter en 2015 :

Dépenses :	33 100 €
Recettes :	37 270 €
Besoin de financement :	0 €

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2014 / COMMUNE.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 14/04/2015

Le Maire,

Alain REY.



Envoyé en préfecture le 16/04/2015

Reçu en préfecture le 16/04/2015

Affiché le

SLO

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE GRISOLLES
COMMUNE DE CANALS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 13/04/2015**

Nbre de conseillers 15
En séance 13
Ont voté 13

L'an deux mille quinze et le treize avril à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain REY, Maire.

Etaient présents : Mm Alain REY, Denis THAU, François PURCHA, Marc OURMIERES, Gilles LARRIEU, Yannick NEGRO, Christophe FONTANA, Bernard BLATCHE, Gilles CHAPILLON et Mmes Sylvie BOREL, Michelle CAZABAT, Patricia ZANUSSO, Patricia FINANCE.

Etaient absents excusés : M. Stéphane FINANCE et Mme Isabelle PALTOU.
Mme Patricia FINANCE est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° D 2015_08

OBJET : Compte de Gestion 2014 "COMMUNE"

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2014 "COMMUNE" établi par Mme la Trésorière.

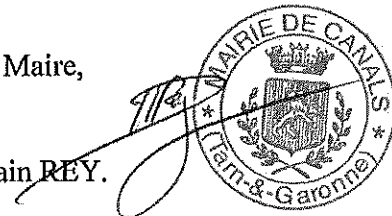
Les résultats sont conformes au Compte Administratif 2014 approuvé.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte de Gestion "COMMUNE" de 2014.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 14/04/2015

Le Maire,

Alain REY.



Envoyé en préfecture le 16/04/2015

Reçu en préfecture le 16/04/2015

Affiché le

SLO

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE GRISOLLES
COMMUNE DE CANALS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 13/04/2015**

Nbre de conseillers 15
En séance 13
Ont voté 13

L'an deux mille quinze et le treize avril à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain REY, Maire.

Etaient présents : Mm Alain REY, Denis THAU, François PURCHA, Marc OURMIERES, Gilles LARRIEU, Yannick NEGRO, Christophe FONTANA, Bernard BLATCHE, Gilles CHAPILLON et Mmes Sylvie BOREL, Michelle CAZABAT, Patricia ZANUSSO, Patricia FINANCE.

Etaient absents excusés : M. Stéphane FINANCE et Mme Isabelle PALTOU.
Mme Patricia FINANCE est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° D 2015_09

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2015 / COMMUNE

Le **Budget Primitif 2015**, qui a été étudié par la Commission des Finances, s'équilibre en recettes comme en dépenses à la somme de :

- section **Fonctionnement** : 676 727 €

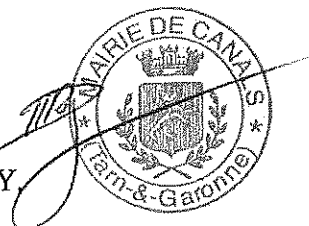
- section **Investissement** : 264 005 €

Ce budget 2015 est adopté, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 14/04/2015

Le Maire,

Alain REY



Envoyé en préfecture le 16/04/2015

Reçu en préfecture le 16/04/2015

Affiché le

SLO

82207028

COMMUNE DE CANALS

Code INSEE

Commune

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014**

● **DELIBERATION n° D 2015 - 10** ●

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Alain REY, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 107 318,29 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 13
VOTES : Contre 0 Pour 13

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	58 223.31 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	49 094.98 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	107 318.29 €
D Solde d'exécution d'investissement	52 128.90 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	4 170.00 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 107 318.29 €
1) Affectation en réserves R 1068 en Investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	50 000.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	57 318.29 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0,00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

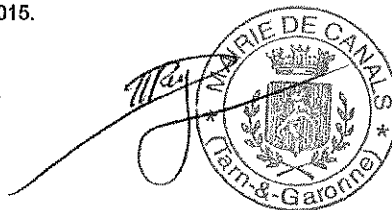
(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par M. Alain REY, Maire, compte tenu de la transmission, le 14/04/2015 et de la publication le 14/04/2015.

A Canals, le 14/04/2015.

**Le Maire
Alain REY**



Envoyé en préfecture le 16/04/2015

Reçu en préfecture le 16/04/2015

Affiché le

SLO

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE GRISOLLES
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 13/04/2015

Nbre de conseillers 15
En séance 12
Ont voté 12

L'an deux mille quinze et le treize avril à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain REY, Maire.

Etaient présents : Mm Alain REY, Denis THAU, François PURCHA, Marc OURMIERES, Gilles LARRIEU, Yannick NEGRO, Christophe FONTANA, Bernard BLATCHE, Gilles CHAPILLON et Mmes Sylvie BOREL, Michelle CAZABAT, Patricia ZANUSSO, Patricia FINANCE.

Etaient absents excusés : M. Stéphane FINANCE et Mme Isabelle PALTOU.
Mme Patricia FINANCE est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° D 2015_11

OBJET : Compte Administratif 2014 / ASSAINISSEMENT

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2014/ASSAINISSEMENT, présenté par M. François PURCHA 1^{er} adjoint, qui s'établit ainsi :

Dépenses de fonctionnement :	6 304.77 €
Recettes de fonctionnement :	20 630.33 €
Résultat 2014 :	+ 14 325.56 €
Report excédent 2013 :	+ 12 257.32 €
Excédent de clôture 2014 :	+ 26 582.88 €
Dépenses d'investissement :	21 169.73 €
Recettes d'investissement :	14 674.51 €
Résultat 2014 :	- 6 495.22 €
Report excédent 2013 :	+ 67 669.71 €
Excédent de clôture 2014 :	+ 61 174.49 €

Restes à réaliser à reporter en 2014 :

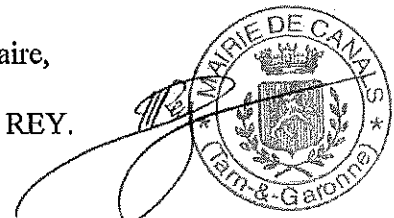
Dépenses :	2 200 €
Recettes :	0 €
Besoin de financement :	0 €

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2014 / ASSAINISSEMENT.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 14/04/2015

Le Maire,

Alain REY.



Envoyé en préfecture le 16/04/2015

Reçu en préfecture le 16/04/2015

Affiché le



DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE GRISOLLES
COMMUNE DE CANALS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 13/04/2015**

Nbre de conseillers 15
En séance 13
Ont voté 13

L'an deux mille quinze et le treize avril à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain REY, Maire.

Étaient présents : Mm Alain REY, Denis THAU, François PURCHA, Marc OURMIERES, Gilles LARRIEU, Yannick NEGRO, Christophe FONTANA, Bernard BLATCHE, Gilles CHAPILLON et Mmes Sylvie BOREL, Michelle CAZABAT, Patricia ZANUSSO, Patricia FINANCE.

Étaient absents excusés : M. Stéphane FINANCE et Mme Isabelle PALTOU.
Mme Patricia FINANCE est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° D 2015_12

OBJET : Compte de Gestion 2014 "ASSAINISSEMENT"

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2014 "ASSAINISSEMENT" établi par Mme la Trésorière.

Les résultats sont conformes au Compte Administratif 2014 approuvé.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2014 "ASSAINISSEMENT".

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 14/04/2015

Le Maire,

Alain REY.



Envoyé en préfecture le 16/04/2015

Reçu en préfecture le 16/04/2015

Affiché le



DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE GRISOLLES
COMMUNE DE CANALS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 13/04/2015**

Nbre de conseillers 15
En séance 13
Ont voté 13

L'an deux mille quinze et le treize avril à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain REY, Maire.

Etaient présents : Mm Alain REY, Denis THAU, François PURCHA, Marc OURMIERES, Gilles LARRIEU, Yannick NEGRO, Christophe FONTANA, Bernard BLATCHE, Gilles CHAPILLON et Mmes Sylvie BOREL, Michelle CAZABAT, Patricia ZANUSSO, Patricia FINANCE.

Etaient absents excusés : M. Stéphane FINANCE et Mme Isabelle PALTOU.
Mme Patricia FINANCE est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° D 2015_13

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2015 / ASSAINISSEMENT

Le **Budget Primitif Assainissement 2015** s'équilibre en recettes comme en dépenses à la somme de :

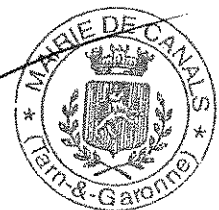
- section **Fonctionnement** : 32 188 €
- section **Investissement** : 88 886 €

Ce budget 2015 est adopté, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 14/04/2015

Le Maire,

Alain REY.



Envoyé en préfecture le 16/04/2015

Reçu en préfecture le 16/04/2015

Affiché le

3 2 0

82207028

COMMUNE DE CANALS

Code INSEE

Commune

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014

DELIBERATION n° D 2015-14

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de M. Alain REY, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 26 582.88 €
- un déficit d'exploitation de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice : 15
 Nombre de membres présents : 13
 Nombre de suffrages exprimés : 13
 VOTES : Contre 0 Pour 13

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	14 325.56 €
c. <u>Résultats antérieurs de l'exercice</u> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	12 257.32 €
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	26 582.88 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	61 174.49 €
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	-2 200.00 €
Besoin de financement = e. + f.	0.00 €
AFFECTATION (2) = d.	26 582.88 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	10 400.00 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	16 182.88 €
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par M. Alain REY, Maire, compte tenu de la transmission, le 14/04/2015 et de la publication le 14/04/2015.

A Canals, le 14/04/2015.

Le Maire
Alain REY



Envoyé en préfecture le 16/04/2015

Reçu en préfecture le 16/04/2015

Affiché le

SLO

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE GRISOLLES
COMMUNE DE CANALS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 13/04/2015**

Nbre de membres 6
En séance 5
Ont voté 5

L'an deux mille quinze et le treize avril à 21 heures, le Bureau du CCAS s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain REY, Président.

Etaient présents : Mm Alain REY, Gilles LARRIEU, Christophe FONTANA et
Mmes Sylvie BOREL, Michelle CAZABAT, Patricia FINANCE.
Mme Patricia FINANCE est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° D 2015_15

OBJET : Compte Administratif / C.C.A.S. 2014

Hors de la présence de Monsieur le Président, le bureau du CCAS examine le compte administratif 2014/CCAS, présenté par Mme Sylvie BOREL membre, qui s'établit ainsi :

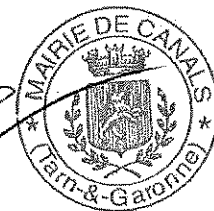
Dépenses de fonctionnement :	90 €
Recettes de fonctionnement :	167 €
Résultat 2014 :	+ 77 €
Report excédent 2013 :	+ 1 370.71 €
Excédent de clôture 2014 :	+ 1 447.71 €

Le bureau du CCAS approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2014 / C.C.A.S.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 14/04/2015

Le Maire,

Alain REY,



Envoyé en préfecture le 16/04/2015

Reçu en préfecture le 16/04/2015

Affiché le

SLO

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE GRISOLLES
COMMUNE DE CANALS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 13/04/2015**

Nbre de membres 6
En séance 6
Ont voté 6

L'an deux mille quinze et le treize avril à 21 heures, le Bureau du CCAS s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain REY, Président.

Etaient présents : Mm Alain REY, Gilles LARRIEU, Christophe FONTANA et
Mmes Sylvie BOREL, Michelle CAZABAT, Patricia FINANCE.
Mme Patricia FINANCE est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° D 2015_16

OBJET : Compte de Gestion 2014 "C.C.A.S."

Monsieur le Président présente au Bureau du C.C.A.S. le Compte de Gestion 2014 "C.C.A.S." établi par Mme la Trésorière.

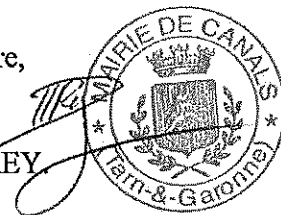
Les résultats sont conformes au Compte Administratif 2014 approuvé.

Le Bureau du C.C.A.S. approuve, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2014 "C.C.A.S."

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 14/04/2015

Le Maire,

Alain REY



Envoyé en préfecture le 16/04/2015

Reçu en préfecture le 16/04/2015

Affiché le

SLO

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE GRISOLLES
COMMUNE DE CANALS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 13/04/2015**

Nbre de membres 6
En séance 6
Ont voté 6

L'an deux mille quinze et le treize avril à 21 heures, le Bureau du CCAS s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain REY, Président.

Étaient présents : Mm Alain REY, Gilles LARRIEU, Christophe FONTANA et Mmes Sylvie BOREL, Michelle CAZABAT, Patricia FINANCE.

Mme Patricia FINANCE est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° D 2015_17

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2015 / C.C.A.S.

Le **Budget Primitif CCAS 2015** s'équilibre en recettes comme en dépenses à la somme de :

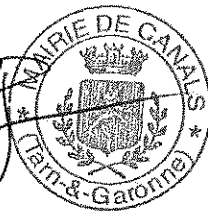
- Fonctionnement : 1 614 €

Ce budget 2015 est adopté, à l'unanimité, par le bureau du CCAS.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 14/04/2015

Le Maire,

Alain REY



82207028

Code INSEE

COMMUNE DE CANALS

Commune

Envoyé en préfecture le 16/04/2015

Reçu en préfecture le 16/04/2015

Affiché le

SLO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU CCAS
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014**

● **DELIBERATION n° D 2015-18** ●

Le Bureau du CCAS réuni sous la présidence de M. Alain REY, Président.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 1 447.71 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 6
Nombre de membres présents : 6
Nombre de suffrages exprimés : 6
VOTES : Contre 0 Pour 6

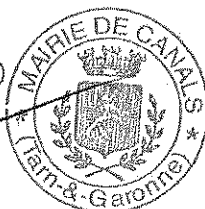
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	77.00 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 370.71 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	1 447.71 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	0.00 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = G	=G+H 1 447.71 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	1 447.71 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
 (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
 (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
 (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnem
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif
 (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par M. Alain REY, Président, compte tenu de la transmission, le 14/04/2015 et de la publication le 14/04/2015.

A Canals, le 14/04/2015.

**Le Maire
Alain REY**



Envoyé en préfecture le 16/04/2015

Reçu en préfecture le 16/04/2015

Affiché le

SLO

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE GRISOLLES
COMMUNE DE CANALS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 13/04/2015**

Nbre de conseillers 15
En séance 13
Ont voté 13

L'an deux mille quinze et le treize avril à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain REY, Maire.

Etaient présents : Mm Alain REY, Denis THAU, François PURCHA, Marc OURMIERES, Gilles LARRIEU, Yannick NEGRO, Christophe FONTANA, Bernard BLATCHE, Gilles CHAPILLON et Mmes Sylvie BOREL, Michelle CAZABAT, Patricia ZANUSSO, Patricia FINANCE.

Etaient absents excusés : M. Stéphane FINANCE et Mme Isabelle PALTOU.
Mme Patricia FINANCE est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° D 2015_19

OBJET : Transports scolaires / Année scolaire 2015-2016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Conseil Général de Tarn-et-Garonne concernant les transports scolaires 2015/2016.

Comme chaque année, une participation reste à la charge des familles, à savoir :
92 € pour un élève demi-pensionnaire et 46 € pour un élève interne.

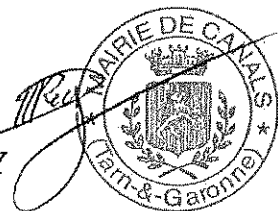
Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur une éventuelle participation, totale ou partielle, de cette somme laissée à la charge des familles.

Après délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas participer aux frais de transports scolaires laissés à la charge des familles pour l'année scolaire 2015/2016.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 14/04/2015

Le Maire

Alain REY



Envoyé en préfecture le 16/04/2015

Reçu en préfecture le 16/04/2015

Affiché le

SLO

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE GRISOLLES
COMMUNE DE CANALS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 13/04/2015**

Nbre de conseillers 15

En séance 13

Ont voté 13

L'an deux mille quinze et le treize avril à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain REY, Maire.

Etaient présents : Mm Alain REY, Denis THAU, François PURCHA, Marc OURMIERES, Gilles LARRIEU, Yannick NEGRO, Christophe FONTANA, Bernard BLATCHE, Gilles CHAPILLON et Mmes Sylvie BOREL, Michelle CAZABAT, Patricia ZANUSSO, Patricia FINANCE.

Etaient absents excusés : M. Stéphane FINANCE et Mme Isabelle PALTOU.

Mme Patricia FINANCE est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° D 2015_20

OBJET : Attribution subventions 2015

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser les subventions suivantes aux diverses associations :

- Pétanque Canalaise :	200 €
- ACCA Canals :	107 €
- Nuisibles Canals (ACCA) :	31 €
- Club des Joyeux Retraités :	130 €
- Comité des Fêtes :	4 150 €
- ADDA :	77 €
- Loisirs et Culture :	400 €
- ADAPEI :	77 €
- Prévention Routière :	16 €
- FNACA :	50 €
- Croix Rouge :	50 €
- Secours Populaire :	50 €
- ONAC :	50 €
- Association des Parents d'Elèves	130 €
- Association Sportive Canalaise (Tennis)	130 €
- Amicale des Sapeurs Pompiers de Grisolles	107 €
- CAMIDOC	40 €

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'attribution de ces subventions.

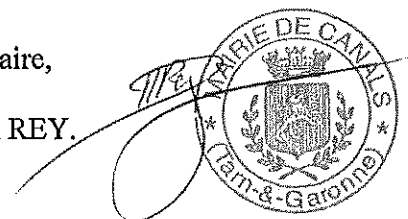
Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre des délibérations.

Canals, le 14/04/2015

Le Maire,

Alain REY.



Envoyé en préfecture le 16/04/2015

Reçu en préfecture le 16/04/2015

Affiché le

SLO

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE GRISOLLES
COMMUNE DE CANALS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 13/04/2015**

Nbre de conseillers 15
En séance 13
Ont voté 13

L'an deux mille quinze et le treize avril à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain REY, Maire.

Etaient présents : Mm Alain REY, Denis THAU, François PURCHA, Marc OURMIERES, Gilles LARRIEU, Yannick NEGRO, Christophe FONTANA, Bernard BLATCHE, Gilles CHAPILLON et Mmes Sylvie BOREL, Michelle CAZABAT, Patricia ZANUSSO, Patricia FINANCE.

Etaient absents excusés : M. Stéphane FINANCE et Mme Isabelle PALTOU.
Mme Patricia FINANCE est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° D 2015_21

OBJET : Subvention 2015 Coopérative Scolaire de Canals

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de fonctionnement de 700 € à la coopérative scolaire de Canals.

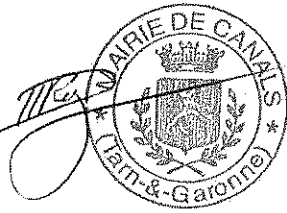
Monsieur le Maire précise que cette subvention sera versée à l'OCCE 82 dont le siège se situe 28, avenue Charles de Gaulle à Montauban, pour la coopérative scolaire de l'école de Canals, afin de financer les sorties éducatives et le spectacle musical annuel.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'attribution de cette subvention d'un montant de 700 € et les modalités de versement.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 14/04/2015

Le Maire,

Alain REY.



Envoyé en préfecture le 16/04/2015
Reçu en préfecture le 16/04/2015
Affiché le 

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE GRISOLLES
COMMUNE DE CANALS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 13/04/2015**

Nbre de conseillers 15
En séance 13
Ont voté 13

L'an deux mille quinze et le treize avril à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain REY, Maire.

Étaient présents : Mm Alain REY, Denis THAU, François PURCHA, Marc OURMIERES, Gilles LARRIEU, Yannick NEGRO, Christophe FONTANA, Bernard BLATCHE, Gilles CHAPILLON et Mmes Sylvie BOREL, Michelle CAZABAT, Patricia ZANUSSO, Patricia FINANCE.

Étaient absents excusés : M. Stéphane FINANCE et Mme Isabelle PALTOU.
Mme Patricia FINANCE est élue secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° D 2015_22
OBJET : DERATISATION 2015**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la dératisation a été réalisée par la société ISS HYGIENE SERVICES.

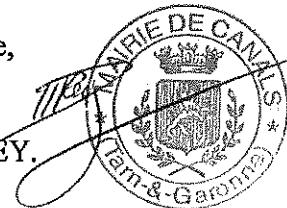
Il précise que le Conseil Général de Tarn-et-Garonne subventionne cette opération.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de demander au Conseil Général de Tarn-et-Garonne la subvention pour la campagne de dératisation 2015.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 14/04/2015

Le Maire,

Alain REY.



Envoyé en préfecture le 16/04/2015

Reçu en préfecture le 16/04/2015

Affiché le

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE GRISOLLES
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 13/04/2015

Nbre de conseillers 15

En séance 13

Ont voté 13

L'an deux mille quinze et le treize avril à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain REY, Maire.

Étaient présents : Mm Alain REY, Denis THAU, François PURCHA, Marc OURMIERES, Gilles LARRIEU, Yannick NEGRO, Christophe FONTANA, Bernard BLATCHE, Gilles CHAPILLON et Mmes Sylvie BOREL, Michelle CAZABAT, Patricia ZANUSSO, Patricia FINANCE,

Étaient absents excusés : M. Stéphane FINANCE et Mme Isabelle PALTOU.

Mme Patricia FINANCE est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° D 2015_23

OBJET : Adhésion de la commune au groupement de commandes pour l'élaboration des agendas d'accessibilité programmée (Ad'Ap).

Monsieur le Maire expose le contexte réglementaire qui impose la date limite du 1^{er} janvier 2015 pour rendre accessibles les établissements recevant du Public (ERP).

Monsieur le Maire rappelle que l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 Septembre 2014 relative à la mise en accessibilité prévoit la mise en place d'un outil, l'agence d'accessibilité programmée permettant de prolonger au-delà de 2015, le délai pour effectuer les travaux de mise en accessibilité.

Ce document précisera outre les travaux à réaliser, les moyens financiers à mobiliser et la programmation envisagée qui ne devra pas excéder 3 ans à compter de son approbation.

Ces Ad'ap doivent, au regard de cette réglementation, être réalisés avant le 26 septembre 2015.

Monsieur Le Maire indique qu'afin de réaliser des économies d'échelle et d'optimiser les coûts des prestations nécessaires à l'élaboration des Ad'AP, la Communauté de Communes du Terroir de Grisolles et Villebrumier et la commune de CANALS souhaitent constituer un groupement de commandes conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics afin d'obtenir une commande publique au meilleur prix, pour recruter un prestataire spécialisé dans ce domaine.

Le groupement est réputé constitué à compter de la signature de la convention constitutive par les personnes dûment habilitées à cet effet.

Monsieur Le maire présente le projet de convention annexée à la présente délibération. Il rappelle que cette convention doit être validée par les communes adhérentes au groupement.

Il propose de désigner une (ou deux) personnes pour siéger en tant que membre de la commission « Ad'hoc » pour le suivi technique de ce dossier.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes relative à l'élaboration des agendas d'accessibilité Programmée (AD'AP)
- **DESIGNE** Monsieur François PURCHA comme membre titulaire et Monsieur Gilles CHAPILLON comme membre suppléant pour siéger à la commission « Ad'hoc »
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de groupement, telle que présentée.

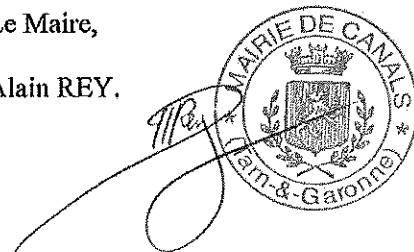
Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre des délibérations.

Canals, le 14/04/2015

Le Maire,

Alain REY.



Envoyé en préfecture le 16/04/2015

Reçu en préfecture le 16/04/2015

Affiché le

SLO

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE GRISOLLES
COMMUNE DE CANALS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 13/04/2015**

Nbre de conseillers 15
En séance 13
Ont voté 13

L'an deux mille quinze et le treize avril à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain REY, Maire.

Etaient présents : Mm Alain REY, Denis THAU, François PURCHA, Marc OURMIERES, Gilles LARRIEU, Yannick NEGRO, Christophe FONTANA, Bernard BLATCHE, Gilles CHAPILLON et Mmes Sylvie BOREL, Michelle CAZABAT, Patricia ZANUSSO, Patricia FINANCE.

Etaient absents excusés : M. Stéphane FINANCE et Mme Isabelle PALTOU.
Mme Patricia FINANCE est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° D 2015_24

OBJET : Don pour la rénovation de l'église Saint Laurent

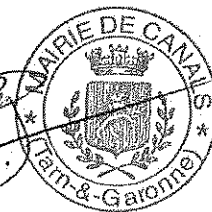
Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un courrier du Diocèse Catholique de Montauban l'informant d'un don reçu pour participer à la rénovation de l'église Saint Laurent.

Après discussion, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, ce don de cinq cents euros (500 €) et dit que cette somme est inscrite au budget 2015.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 14/04/2015

Le Maire,

Alain REY
Alain REY.



Envoyé en préfecture le 16/04/2015

Reçu en préfecture le 16/04/2015

Affiché le 

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE GRISOLLES
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 13/04/2015

Nbre de conseillers 15
En séance 13
Ont voté 13

L'an deux mille quinze et le treize avril à 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain REY, Maire.

Etaient présents : Mm Alain REY, Denis THAU, François PURCHA, Marc OURMIERES, Gilles LARRIEU, Yannick NEGRO, Christophe FONTANA, Bernard BLATCHE, Gilles CHAPILLON et Mmes Sylvie BOREL, Michelle CAZABAT, Patricia ZANUSSO, Patricia FINANCE.

Etaient absents excusés : M. Stéphane FINANCE et Mme Isabelle PALTOU.
Mme Patricia FINANCE est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° D 2015 25

OBJET : SERVICE D'AIDE A L'ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le service d'aide à l'entretien de l'éclairage public a été mis en place par le Syndicat Départemental d'Énergie le 30 novembre 1994.

Ce service assure, par son conseil et son suivi des conventions, la maintenance des réseaux puisque l'entretien régulier des différents points lumineux garanti un fonctionnement de qualité optimale.

L'adhésion à ce service à l'aide de l'entretien de l'éclairage public est formalisée par une convention tripartite entre la Commune, le Syndicat Départemental d'Énergie et l'Entreprise retenue.

Cette convention est conclue pour une durée de trois ans sans possibilité de tacite reconduction. A l'expiration de cette période, une nouvelle mise en concurrence sera effectuée.

Le prix, fixé à la signature de la convention, demeurera inchangé pendant trois ans. Le paiement sera effectué directement par la commune à l'entreprise.

Le patrimoine sera constitué du parc précisé à la signature de la convention, lequel sera fixe pour trois ans. De sorte, il n'y aura donc aucune prise en compte des modifications de patrimoine en cours de convention.

Une subvention de 5 Euros par foyer lumineux et par an sera versée à la commune par le Syndicat Départemental d'Énergie.

Cette aide sera majorée de 1 euro par point lumineux et par an pour les sources inférieures ou égales à 100 watts.

Sur les propositions commerciales reçues, Monsieur le Maire retient de présenter celle de l'entreprise LANIES. Cette dernière a comptabilisé 175 foyers lumineux répartis et chiffrés de la manière suivante :

Nombre de Foyers lumineux	Type et Puissance de source	Tarif unitaire H.T. en Euros avec destruction	Coût annuel H.T. en Euros avec destruction
16	FC 26 W	26.19	419.04
7	SHP 70 W	26.06	182.42
86	SHP 100W	28.68	2 466.48
20	BF 125 W	22.44	448.80
23	SHP150 W	29.57	680.11
12	SHP250 W	30.62	367.44
9	ECO 20 W	26.78	241.02
2	IMRX7S 70 W	34.67	69.34

Soit une rémunération totale annuelle de 4 874.65 € HT pour 175 foyers lumineux.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- manifeste son intention d'adhérer au service d'aide à l'entretien de l'éclairage public,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention tripartite d'entretien de l'éclairage public,
- approuve les conditions financières présentées par l'entreprise LANIES, soit une rémunération totale annuelle de 4 874.65 € HT pour 175 foyers lumineux.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 14/04/2015

Le Maire,

Alain REY

